

Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

www.carsat-aquitaine.fr

Lettre du Département des Risques Professionnels

RISQUE

TMS



Bien dans sa tête, bien dans son squelette !

Répondus dans l'industrie comme dans le tertiaire, les troubles musculosquelettiques constituent un enjeu fort de santé au travail. Ils représentent aujourd'hui 85% des maladies professionnelles et 1 accident du travail sur 3. Or, pour prévenir ces pathologies, il ne faut pas considérer seulement les causes biomécaniques. De nombreux autres facteurs sont à prendre en compte comme les risques psychosociaux et le stress.

Que désignent les Troubles Musculo-Squelettiques (ou TMS) ? Une pathologie professionnelle qui touche surtout les membres supérieurs (épaules, coudes et mains) et inférieurs (lombalgies à répétition, etc). Elle affecte l'opérateur qui ligature des poulets, le mécanicien qui manipule de lourdes pièces à bout de bras, tout comme le graphiste à la main crispée sur la souris ou l'employé de bureau mal assis. Leurs muscles, leurs tendons, leurs nerfs deviennent douloureux, fonctionnent moins bien. Si la douleur n'est pas suivie d'un traitement précoce, elle peut se transformer en pathologie chronique, voire en paralysie dans les cas les plus graves.

C'est dans la contrainte que naissent les TMS

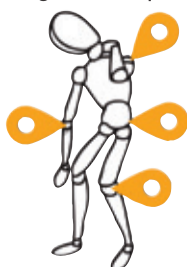
Bien qu'ils affectent les articulations, les TMS résultent le plus souvent de causes multiples autres que la simple répétitivité des gestes, les efforts excessifs, les positions articulaires extrêmes ou le travail statique. En effet, aux facteurs biomécaniques il faut ajouter les facteurs de tension, dont le stress.

TMS Pros, on est pour

Les Carsat ont lancé un nouveau programme d'accompagnement individuel en ligne pour faciliter la démarche de prévention des TMS.

Grâce aux outils disponibles sur le site tmspros.fr, les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs peuvent prévenir durablement l'apparition des TMS. En quoi suis-je concerné ? Par quoi commencer ? Comment agir ? Pour quels résultats ?

Pour trouver la réponse à vos questions, bien agir et mieux prévenir les TMS, rendez-vous sur <https://tmspros.fr>



TÉMOIGNAGE

Romain Jacquet,

ingénieur aux méthodes à la SFCME,
filiale Schneider Electric, Libourne

Pour être efficace, nous avons fait appel à toutes les compétences

« Dans notre usine, qui fabrique des disjoncteurs moyenne tension, le nombre de maladies professionnelles et de restrictions médicales dues à des troubles musculo-squelettiques était historiquement élevé.

En 2012, nous avons décidé de lancer une démarche de prévention globale sur ce risque spécifique, visant à la fois l'atelier de production et les bureaux. Pour être plus efficace, nous avons fait appel à toutes les compétences : le personnel, les équipes de direction et le CHSCT, mais aussi des méthodistes, des ergonomes, un médecin du travail et une ostéopathe. La démarche s'est déroulée en 4 phases : d'abord la mobilisation et l'information du personnel (que sont les TMS ? Quels sont les enjeux de la prévention ? etc.), puis l'identification et l'évaluation du risque, la cartographie du risque dans l'usine et enfin la mise en place du plan d'action. Le personnel a bénéficié d'une formation « PRAP » (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique). Certains postes de travail, identifiés « à risque », ont été modifiés et nous avons mis en place de nouveaux moyens de production, notamment des visseuses électriques qui ne vibrent pas, ne font pas de bruit et évitent aux opérateurs des efforts importants et des postures fatigantes. Ce travail a permis de fortement réduire le nombre d'accidents et de prévenir la survenue de nouvelles maladies professionnelles ! »



© DR

Mal être, environnement contraint, charge de travail trop élevée, délais trop courts, sont des facteurs aggravants des TMS.

Un exemple ? Un afflux inhabituel de commandes à traiter en urgence génère une augmentation de la charge de travail pour les salariés d'une entreprise. Si les salariés n'ont pas les marges de manœuvre suffisantes, ils ne peuvent réguler la situation : les opérateurs vont devoir produire plus et plus vite mais dans des conditions inadaptées. Une gestuelle répétitive, dans des postures peu confortables et sous pression, associée à des facteurs psychosociaux aggraveront les facteurs biomécaniques et, de fait, majoreront le risque de TMS.

Vision ergonomique, vision panoramique

Dans ce contexte, pour traiter les troubles musculosquelettiques, il faut voir large. Il est nécessaire d'améliorer la qualité de vie au travail dans son ensemble, sans s'en tenir aux seules causes mécaniques. Prévenir les TMS, c'est identifier, connaître et maîtriser

les risques pour transformer durablement les conditions de travail. Pour agir sur les bons facteurs, l'analyse globale du travail est incontournable. Dans cette démarche ergonomique, les nuisances sonores, l'éclairage et le confort thermique sont aussi importants que l'aménagement des postes, la conception des outils ou l'organisation de la production. S'entretenir avec les salariés exposés, associer les délégués du personnel et le CHSCT est nécessaire pour la réussite de cette approche transversale... C'est aussi la chance d'améliorer la vie au travail.

+ d'INFOS

Disponibles sur www.inrs.fr

> ED 6117 : « Démarche de prévention des TMS et outils pour l'action ».

> ED 957 : « Les troubles musculo-squelettiques du membre supérieur (TMS-MS) - Guide pour les préventeurs ».

> ED 6087 : « Travail et lombalgie - Du facteur de risque au facteur de soin ».



MOBILISÉS

« Tolérance zéro sur les chutes de hauteur »

Francis Di Giuseppe
ingénieur conseil à la CARSAT Aquitaine

+ d'INFOSRendez-vous sur www.chutesdehauteur.com

> Une question ? Contactez le service prévention de la CARSAT Aquitaine au 05 56 11 64 35

Les chutes de hauteur sont l'une des premières causes d'accidents du travail. Toutes les CARSAT de France se mobilisent pour prévenir les risques de chutes de hauteur, de plain pied et d'objet dans le BTP.

Pourquoi la CARSAT est elle mobilisée sur le risque « chutes » dans le bâtiment ?

Les chutes représentent 16 % des accidents dans le BTP et sont la 1^{ère} cause d'accidents graves et mortels (30 % des décès) dans ce secteur. Nous voulons amener les acteurs de la conception à intégrer par voie contractuelle les dispositions de prévention des risques de chutes dans leurs projets. Nous allons ainsi agir auprès des maîtres d'ouvrage, de leurs conseils (maîtres d'œuvre et coordonnateurs de sécurité et de protection de la santé) et des entreprises qui interviennent sur leurs chantiers.

Ce n'est pourtant pas un thème de prévention nouveau. Quelle est l'originalité de votre action ?

C'est une action nationale avec une visée « tolérance zéro » ! Le message se veut très clair pour dénoncer des situations inadmissibles : par exemple, un plancher sans protection contre les chutes, une trémie non protégée, une tranchée non sécurisée pour le franchissement, un échafaudage sans garde-corps, etc.

Pour la première fois, nous nous adresserons à la fois aux entreprises sur les chantiers et aux maîtres d'ouvrage qui réalisent les opérations de construction. Notre objectif : les mobiliser pour prévenir ces risques en intégrant systématiquement les moyens de prévention dans les marchés de prestations intellectuelles et de travaux dès la conception de l'ouvrage.

Concrètement, en quoi va consister cette démarche ?

Depuis septembre 2014, nous sensibilisons les acteurs cibles identifiés. Nous apportons une attention particulière aux organismes spécialisés dans le montage d'opérations immobilières dans le secteur du logement social et celui de la construction individuelle. Nous nous appuyons notamment sur un important réseau de partenaires (CNRACL, RSI, MSA, fédérations professionnelles et syndicats de maîtrise d'œuvre, etc.). En 2015, nous développerons deux outils à l'usage des collectivités : le lot METAH, ou "Marchés Equipements de Travail en Hauteur", et le lot SCALP, pour "Sécurisation des Circulations, Accès et Livraison de Plain pied". Les équipes de concepteurs (maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre) en disposeront ainsi pour optimiser leurs cahiers des charges de préparation des appels d'offres.

Nous proposerons en parallèle aux chargés d'opérations et aux chefs de projet une offre de formation spécifique sur les risques et les mesures de prévention à mettre en œuvre.

ACTU

Formations SST, PRAP, CPSID* : ce qui change en 2015



Jusqu'ici, les entreprises qui formaient leurs salariés en interne (avec leurs propres formateurs), signaient une convention avec la CARSAT.

A partir du 1^{er} janvier 2015, toutes ces entreprises devront être habilitées par l'Assurance Maladie Risques Professionnels. La demande d'habilitation est à faire sur le site FORPREV. Elle sera accompagnée de documents listés dans le cahier des charges habilitation, à adresser au Service Formation de la CARSAT qui instruira ces dossiers.

Faites le nécessaire dès à présent pour être prêt au 1^{er} janvier prochain, ou renseignez-vous auprès de votre CARSAT. Nous sommes à votre disposition au 05.56.11.64.32.

*SST : Sauveteur Secouriste du Travail – PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – CPSID : Certificat Prévention Secours pour les Intervenant à Domicile

+ d'INFOS

> Sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html, retrouvez toutes les infos nécessaires pour le cahier des charges, les pièces à fournir et des renseignements sur la démarche.
> www.carsat-aquitaine.fr

NOUVEAUTÉS

Services à la personne : help !

La CARSAT Aquitaine édite deux nouvelles plaquettes destinées aux entreprises de services à la personne. La première (PREV327) fait le point sur les différents outils d'aide à la mobilité et aux transferts des personnes âgées ou à mobilité réduite. Déplacements, hygiène, toilette, mobilisation dans le lit, etc : grâce à un questionnaire illustré, aidants et soignants apprennent à mieux connaître et utiliser ces équipements en les adaptant à la situation et aux capacités réelles des personnes aidées.

Une seconde plaquette (PREV326) propose une grille d'évaluation des 4 types de contraintes les plus fréquentes dans ces métiers : travail physique, environnement, organisation et charge mentale. « Porter des charges lourdes », « ne pas pouvoir accéder facilement au logement », « être témoin d'un climat familial difficile »... là encore, un questionnaire accompagné de vignettes illustrées permet à l'employeur de mesurer le niveau de difficulté de l'intervention afin d'améliorer la santé et la sécurité du salarié intervenant à domicile. Après tout, les aidants aussi ont besoin d'être aidés.

**+ d'INFOS**

Disponibles sur www.carsat-aquitaine.fr
> PREV327 - Prévention des risques professionnels. Les aides techniques – Améliorer la qualité de vie au travail des professionnels et la qualité de vie des personnes accompagnées.
> PREV326 - Prévention des risques professionnels. Grille d'évaluation des contraintes – A l'usage des salariés des services d'aide et de soin à domicile.

BIEN CONCEVOIR

Agrobat.fr : du nouveau pour vos locaux

Les contraintes liées à l'hygiène dans le secteur agroalimentaire et les métiers de bouche sont nombreuses. Lors de la conception des locaux professionnels, elles peuvent entrer en conflit avec certaines pratiques de prévention. Comment, par exemple, obtenir des murs et des sols parfaitement propres et sans aspérités, mais non-glissants ?

La nouvelle version du site agrobat.fr apporte des solutions de conception des lieux et situations de travail qui répondent aux exigences de protection des consommateurs et des salariés.

Professionnels, architectes, maître d'œuvre et d'ouvrage de locaux agroalimentaires y trouvent de l'info, des bonnes pratiques et même une aide à la rédaction du cahier des charges du futur bâtiment. Mention spéciale pour la rubrique « médiathèque » qui propose des documents techniques (règles générales d'hygiène, docs INRS en rapport avec les problématiques traitées...) en PDF, à télécharger gratuitement.

**+ d'INFOS**www.agrobat.fr

Risques liés à l'amiante

L'INRS vient de publier deux nouveaux documents sur la gestion des risques liés à l'amiante. À visée pédagogique, ces dépliants pratiques et synthétiques sont destinés aux chefs d'entreprises.

L'ED 6171 décrit les objectifs et les modalités de commande de mesures individuelles sur opérateurs ou des mesures environnementales à des organismes accrédités. L'ED 6172 présente les principales clés pour décrypter un rapport d'essai de mesures d'empoussièrement en fibre d'amiante. Les deux documents sont disponibles gratuitement sur www.inrs.fr

